



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes (81)**

Séance du 26 février 2026 à 10h00

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP du PAS DES BÊTES à LAGARRIGUE (81) sous la Présidence de **Monsieur COLOM Vincent, Président**

Date de convocation et d'affichage : 17.02.2026		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		M. Bernard AZAM	X		
Date d'affichage de la délibération :		M. Jean-Louis BATTUT	X		
		M. Claudian BRUN			M. François MONTAGNÉ
		M. Fabrice BOULOGNE	X		
		M. David CUCULLIÈRES			M. Didier PHILIPPOU
Nombres de délégués		Mme Jacqueline CABROL	X		
En exercice	16	M. Vincent COLOM	X		
Effectif Quorum	9	M. Jean-Pierre GARRIGUES	X		
Présents	10	M. Jean-Paul LAVAGNE			M. Jean-Louis BATTUT
Quorum atteint	Oui	Mme Christiane MADAULE			M. Vincent COLOM
Représentés	6	M. Philippe MARCOU			M. Jean-Pierre GARRIGUES
Votants	16	M. Francis MATHIEU			M. Bernard AZAM
Secrétaire de séance : M. Bernard AZAM		M. François MONTAGNÉ	X		
		M. Didier PHILIPPOU	X		
		M. Christian RAYSSÉGUIER	X		
		M. Alain VAUTE	X		

Délibération 2026-03	Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 3 170 000€ consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des opérations suivantes : Appel à Projets – Agence de l'Eau Adour-Garonne / Liaison Pas des Bêtes – Fontardieu (St Salvy – Tranche 2)
-----------------------------	--

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que, dans le cadre du financement des opérations d'investissement suivantes :

- Appel à Projets – Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Liaison Pas des Bêtes – Fontardieu (Saint-Salvy – Tranche 2)

il est nécessaire de recourir à un emprunt auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations** afin d'assurer le financement de ces travaux structurants pour le service d'eau potable du Syndicat.

Il est ainsi proposé de contracter un prêt d'un montant total de **3 170 000 €**.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Prêt TEE
Montant :	3 170 000 Euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans,
Préfinancement	18 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A



Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires :
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité de l'échéance :	0% <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé :	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'instruction :	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Comité Syndical

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les besoins de financement des opérations d'investissement du Syndicat ;
- Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à la mise en place d'un contrat de prêt ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver la réalisation d'un contrat de prêt auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations** pour un montant total de **3 170 000 €** destiné au financement des opérations mentionnées ci-dessus ;
- D'accepter les caractéristiques financières de la ligne de prêt telles que présentées dans la présente délibération ;
- D'autoriser **Monsieur Vincent COLOM, Président du SMAEP du Pas des Bêtes**, à signer le contrat de prêt ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à procéder aux demandes de versement des fonds et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : 2026-04		Délégués	10	Délégués représentés	6
Pour	16	Contre	0	Abstention	0

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Par le secrétaire de séance M. Bernard AZAM 	Pour expédition conforme M. Vincent COLOM, Président
--	---



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.